

Louvain-la-Neuve, mercredi 27 octobre 2010

Dyslexie à l'université : l'UCL met en place un service de dépistage et de consultations

L'Institut de recherche en sciences psychologiques de l'UCL a décidé de mettre en place un **service de dépistage et d'aide de la dyslexie** pour permettre à l'ensemble des **étudiants** de l'université, si nécessaire, de **bénéficier d'un diagnostic et d'une prise en charge spécifique**. Cette initiative, une **première en Communauté française**, part du constat que certains étudiants sont pénalisés dans leur parcours académique, en raison de difficultés de type dyslexique.

Concrètement, ce nouveau service de l'UCL permet aux étudiants qui le désirent de bénéficier d'un **bilan complet** visant à poser ou non un diagnostic de dyslexie. En cas de résultat positif, les logopèdes font le point sur les difficultés de l'étudiant (problèmes de lecture, d'orthographe ou autres) afin de **proposer des aménagements pédagogiques** et, si nécessaire, de mettre en place une prise en charge ciblée.

Une participation de 50 € est demandée à l'étudiant pour l'ensemble du processus, tandis que le reste des frais est pris en charge par l'UCL (avec le soutien de la Fondation Louvain – Fonds ING).

L'**objectif** de l'UCL ? D'un côté, **faire prendre conscience que la dyslexie est un handicap qui peut entraver la réussite académique**. De l'autre, mettre un terme à une discrimination latente à laquelle les étudiants dyslexiques sont confrontés, en leur donnant les outils pour remédier à leur handicap. Concrètement, l'UCL leur fournit désormais une **attestation de leurs difficultés afin d'aménager, si nécessaire, leur cursus universitaire**.

Comment ? En demandant aux professeurs d'être plus indulgents quant à l'orthographe des étudiants dyslexiques, lors des examens, ou de leur laisser la possibilité de consulter un dictionnaire ; en leur laissant plus de temps, lors d'examens écrits, pour lire les questions et formuler leurs réponses ; en favorisant les examens oraux ; ou encore, en leur permettant de disposer d'un support écrit avant les cours afin de soulager leur prise de notes.

Par ailleurs, l'UCL met à profit ce service d'aide pour **développer sa recherche sur la dyslexie** (en accord avec les étudiants concernés). L'équipe¹ du professeur Schelstraete étudie les mécanismes compensatoires mis en place par les étudiants dyslexique pour pouvoir surmonter leur handicap. Le but de cette recherche est de mettre en évidence ces stratégies, pour que tous les dyslexiques (dès le secondaire) puissent les mettre en œuvre et en bénéficier.

La **dyslexie** et la **dysorthographe** sont des troubles spécifiques et persistants de l'apprentissage de la lecture et de l'orthographe, qui touchent plus ou moins 5% de la population belge. Une étude américaine (Horn, L.J, Bertold, 1999) a, par exemple, estimé à 1,61%, le nombre d'étudiants présentant un trouble spécifique de l'apprentissage au niveau post-secondaire. On pourrait alors estimer qu'à l'UCL, près de 400 étudiants soient dans cette situation.

¹ Equipe composée de Marie-Anne Schelstraete, Emilie Colette, Stéphanie Paquot et Nathalie Timmermans.

INFOS PRATIQUES

Infos : <http://www.uclouvain.be/331867>

Qui ?

- Marie-Anne Schelstraete, Psychological Sciences Research Institute: 010 47 40 53 ou 010 47 82 56 (secr.)
- Stéphanie Paquot, Psychological Sciences Research Institute: 010 47 90 06 ou 0485 84 78 90
- Emilie Colette, Psychological Sciences Research Institute : 0498 41 90 26